
La gestion différenciée des espaces verts

Le développement durable est devenu un enjeu majeur pour les collectivités, et les services espaces verts jouent un rôle crucial dans cette démarche. L'un des principaux outils utilisés pour concilier entretien des espaces verts et respect de l'environnement est la gestion différenciée. Toutefois, pour assurer le succès de cette approche, il est essentiel de bien communiquer auprès des usagers afin de minimiser la résistance au changement.

- **Qu'est-ce que la gestion différenciée ?**

La gestion différenciée est une approche qui vise à adapter l'entretien des espaces verts en fonction de leurs caractéristiques écologiques, paysagères et d'usage. Par exemple, un parc urbain très fréquenté ne sera pas géré de la même manière qu'une zone humide protégée. Plutôt que d'appliquer un entretien uniforme à tous les espaces, cette méthode prend en compte la biodiversité, les besoins des usagers et les contraintes environnementales pour définir des modes de gestion spécifiques.

Plus d'informations méthodologiques sur le site de CAUE de Vendée : [Guide méthodologique de la gestion différenciée – deuxième édition by CAUE de la Vendée – Issuu](#)

- **Objectifs de la gestion différenciée :**

Préservation de la biodiversité : En adaptant l'entretien des espaces verts, il est possible de préserver et de favoriser la flore et la faune locales, en créant et en maintenant des corridors écologiques (trames bleues et vertes) à travers lesquels les espèces peuvent se déplacer, se propager et se reproduire. Ces corridors permettent également de lutter contre l'érosion de la biodiversité, en offrant aux espèces un environnement plus riche et plus varié. De plus, en réduisant le recours aux engrais et à la chimie de synthèse, et en limitant les interventions mécaniques, il est possible de créer des habitats adaptés à la faune et à la flore locales, et de favoriser la diversité des écosystèmes.

La gestion différenciée de l'environnement est également un moyen efficace pour **réduire l'impact environnemental** des espaces verts. Elle consiste à adapter les méthodes de gestion en fonction des potentialités et des besoins des espaces verts. Elle permet de limiter l'utilisation de pesticides, d'engrais chimiques et de ressources en eau, et ainsi de réduire l'impact de ces espaces sur l'environnement. De plus, elle favorise l'utilisation des ressources renouvelables pour l'entretien des espaces verts, ce qui contribue à la protection des écosystèmes et à la préservation de la biodiversité.

L'adaptation aux usages implique que les espaces publics et privés puissent être adaptés aux activités qui y sont menées. Par exemple, des terrains de sport nécessiteront des entretiens plus fréquents pour maintenir les niveaux de qualité et de sécurité adéquats. D'autres espaces peuvent être laissés en friche pour laisser les plantes et les animaux sauvages se développer naturellement et favoriser la biodiversité.

La mise en œuvre de la gestion différenciée permet de réduire les coûts en limitant l'utilisation de carburant, de machines et d'intrants. De plus, elle permet **de réduire les coûts salariaux** en réduisant le nombre d'interventions et le nombre d'agents nécessaires. Cela se traduit par une diminution du temps et des efforts nécessaires pour l'entretien des espaces verts.

Se fixer uniquement pour objectif de réduire le nombre d'agents serait une erreur. Au lieu de cela, il est important de se concentrer sur une meilleure organisation des services et une utilisation optimale des ressources humaines, même si cela ne se traduira pas par une réduction significative du nombre d'agents.

- **Mise en œuvre de la gestion différenciée :**

Diagnostic initial : Il s'agit d'évaluer les caractéristiques de chaque espace vert (biodiversité existante, type de sol, usage, etc.) pour définir un mode de gestion adapté.

Définition de zones : Les espaces verts sont classés en différentes zones en fonction de leurs caractéristiques et besoins : zones intensivement entretenues, zones naturelles, zones humides, etc.

Chaque commune peut adopter une classification des zones qui lui est propre. On peut toutefois s'appuyer sur la classification proposée dans les recueils de règles professionnelles de l'UNEP qui en proposent 5 (soon)

Plan de gestion : Pour chaque zone, un plan de gestion est établi, définissant les interventions à réaliser (tonte, taille, plantations, etc.) et leur fréquence.

Formation des agents : Les agents en charge de l'entretien sont formés aux techniques spécifiques de la gestion différenciée, comme l'entretien écologique, la reconnaissance des espèces, etc.

Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse sur le regard parfois péjoratif qui est porté sur l'entretien. Dans les entreprises privées, les activités d'entretien sont généralement confiées en priorité aux personnels les moins expérimentés ou les moins formés. Et cela peut s'entendre car l'entretien peut être une activité ponctuelle, sans plan de gestion ou de maintenance.

Dans une commune, l'entretien est une activité très importante qui nécessite des compétences et des connaissances variées. Il faut comprendre les réglementations en vigueur et faire des diagnostics adéquats pour planifier l'entretien et prendre en compte les enjeux de [développement durable](#). De plus, des techniques et des outils modernes sont souvent indispensables pour réaliser l'entretien de manière efficace et durable.

La mise en œuvre de la gestion différenciée implique donc des compétences mais également des méthodes de veille afin de suivre les évolutions

- **Bénéfices de la gestion différenciée :**

Économies : En adaptant l'entretien, il est possible de réaliser des économies en termes de ressources (eau, produits phytosanitaires, etc.) et de temps de travail.

Valorisation des espaces verts : Les espaces gérés de manière différenciée sont souvent plus diversifiés et attractifs, offrant une meilleure expérience aux usagers.

Contribution aux objectifs de [développement durable](#) : La gestion différenciée s'inscrit dans une démarche globale de développement durable, contribuant à la protection de

l'environnement, à la préservation de la biodiversité et à la création d'espaces de vie de qualité.

- **Communication auprès des usagers**

Il est crucial d'informer et d'éduquer les usagers sur les raisons et les avantages de la gestion différenciée. Des panneaux explicatifs peuvent être installés dans les parcs, des ateliers éducatifs peuvent être organisés pour les écoles, et des campagnes de communication peuvent être lancées sur les réseaux sociaux et dans les médias locaux. En impliquant les usagers et en les rendant acteurs du changement, on minimise la résistance et on favorise l'acceptation de cette nouvelle approche.

Cependant, les résistances persisteront et il y en aura toujours pour affirmer que les espaces sont envahis de « mauvaises herbes » ou qu'elles sont trop hautes. Mais ce sont des habitudes qui sont déjà d'une autre époque et les usagers sont désormais bien plus sensibilisés aux enjeux environnementaux et surtout à ce concept de biodiversité qui ne peut exister par un entretien intensif de la totalité des espaces d'une commune.

Autres Liens :

- EPLEA Metz : [un document illustrant le diagnostic, le zonage et un plan de gestion](#)
- Un site dédié à la [compréhension de la gestion différenciée](#)
- [La Belgique pionnière](#) dans la gestion différenciée